

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

ORGANISER METHODIQUEMENT L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Constat : ■ L'accompagnement personnalisé est une idée novatrice ; sa mise en place dans les établissements suscite légitimement certaines interrogations. Pour le mettre en place, il est donc indispensable d'adopter une démarche méthodique qui implique dans la transparence un maximum d'acteurs (personnels, élèves, familles).

Objectif : ■ Concevoir et mettre en œuvre une organisation qui permette la mutualisation des expériences, en soulignant les réussites et en pointant les écueils.

Actions proposées :

- Nommer un coordonnateur de l'AP dans l'établissement.
- Réunir, au printemps, le conseil pédagogique, pour organiser l'accompagnement personnalisé de la rentrée suivante.
- Lister les besoins récurrents des élèves, ceux rencontrés chaque année et que l'on peut donc anticiper.
- Les regrouper par type (connaissance, capacités, attitudes, projet personnel...) et définir autant d'ateliers à créer.
- Lister pour chaque atelier les actions-réponses possibles.
- Choisir en fonction des actions-réponses le type d'intervenants nécessaires : professeurs, autre adulte de l'établissement, compétence extérieure (tuteur d'entreprise, association, ancien élève...).
- Estimer les besoins en heures de chaque atelier (plage d'ouverture sur l'année, volume hebdomadaire...); tenir compte du profil d'élèves reçus dans chaque atelier (entrants de 2^{nde}, sections tertiaires, demandant une poursuite d'études...) pour prévoir des barrettes horaires dans les emplois du temps des classes ; garder un volume de dotation en HSE pour répondre en temps réel aux besoins qui n'auront pas été anticipés.
- En juin, informer les personnels des conclusions du conseil d'enseignement et solliciter des volontaires pour intervenir dans les ateliers (en heures-poste, HSA ou HSE).
- Début juillet, réunir l'équipe AP afin qu'elle prépare :
 - l'information des élèves et des familles (réunion de rentrée, diaporama (*)...),
 - le mode de repérage des élèves (évaluations diagnostiques, entretiens individuels...),
 - le mode d'inscription dans les ateliers,
 - l'intégration, le suivi, le bilan (= contrat formateur/élève...),
 - l'assurance-qualité,
 - les besoins en salles et matériels (ordinateurs...),
 - l'information et la formation des professeurs au dispositif,
 - le fonctionnement interne de l'équipe AP (quand plusieurs intervenants possibles...) (**).

Effets attendus pour l'équipe :

- La sérénité : les enseignants ont été consultés ; ils sont informés ; les responsables sont identifiés ; ils peuvent anticiper.

Effets attendus pour l'élève

- Connaissance du dispositif (ils connaissent les « règles du jeu » ; Ils savent qu'ils peuvent obtenir des réponses à leurs besoins).
 - Motivation accrue pour les études.

Indicateurs pour le pilotage de l'action :

- Présence aux ateliers.
- Implication de l'élève dans l'atelier.
- Satisfaction de l'élève au sortir de l'atelier (fiche de satisfaction).
- Bilan du formateur au sortir de l'atelier.
- Bilan du professeur émetteur (effet de l'atelier).
- Taux d'absentéisme de l'élève.

Veiller à :

Concevoir un dispositif efficace et réactif :

- Partir des besoins de l'élève pour définir les ateliers (et non le contraire) : pas de « cours supplémentaires » ;
- Utiliser le réseau informatique pédagogique
 - pour limiter les intermédiaires entre la détection du besoin et l'inscription dans un atelier (minimum de délais)
 - pour mutualiser les informations (minimum de papiers)
 - pour responsabiliser les parties prenantes (professeurs, formateurs AP, Administration, Vie scolaire...) en les rendant autonomes.
- Souligner la relation particulière des formateurs AP avec l'élève : côte-à-côte et non face-à-face (pas de dispositif efficace si pas d'esprit « AP » !).
- Définir clairement avec l'élève à l'entrée de l'atelier les conditions d'atteinte de l'objectif, les conditions pour quitter l'atelier.
- Prévoir l'évaluation du dispositif.

Contraintes :

- Essentiel du travail en amont.
- Du temps pour une indispensable concertation
- Utilisation des moyens informatiques simples et formalisation écrite réduite afin de ne pas détourner les acteurs de l'objectif pédagogique.

En savoir plus :

Denis WALTER
Référént de l'action, Professeur Coordonnateur /
LP Gustave Eiffel / 95120 ERMONT

Ce.0950951673C@ac-versailles.fr

Denis.Walter@ac-versailles.fr

(*) diaporama d'information disponible en lien

(**) fiches d'organisation disponible en lien